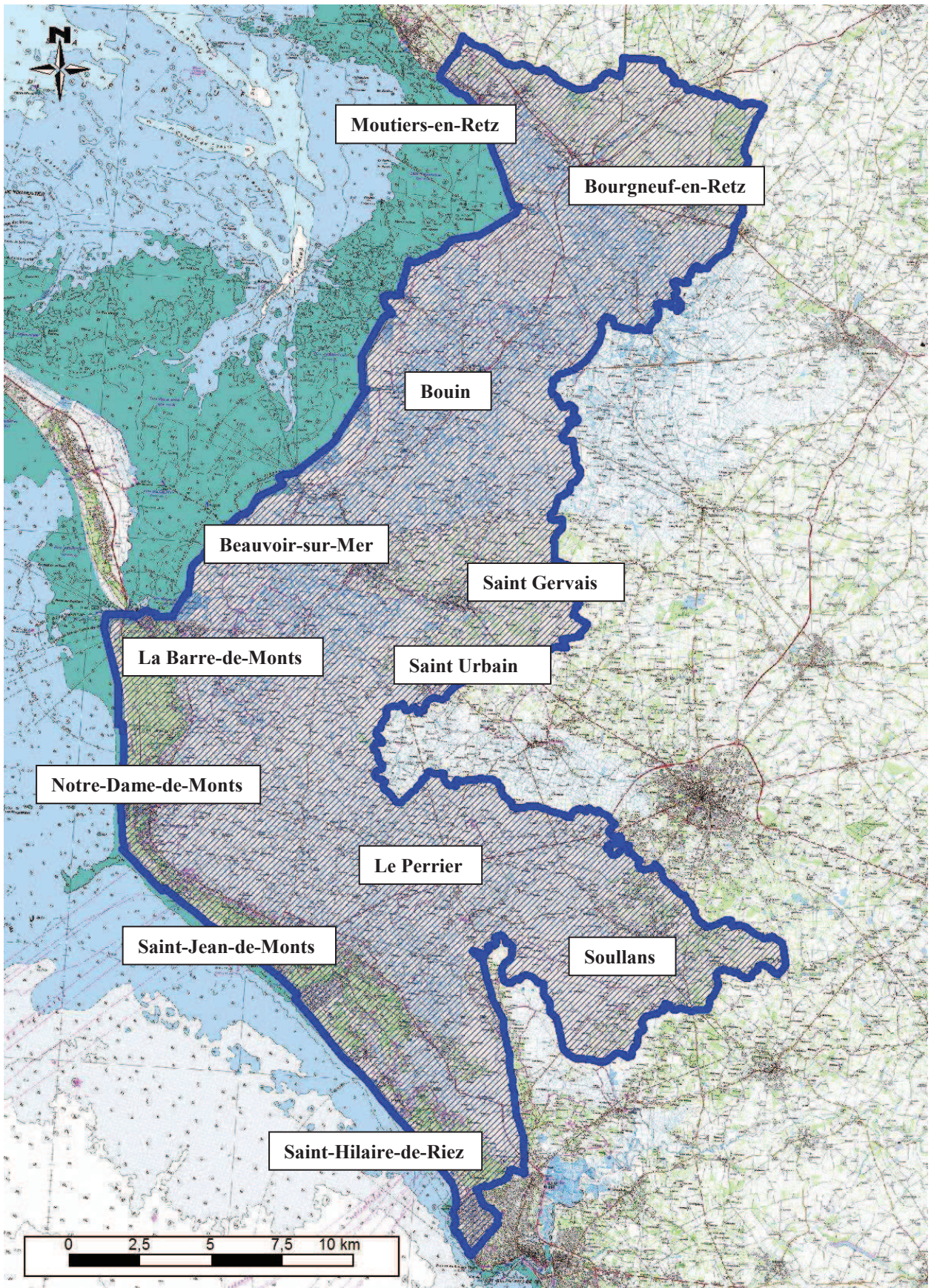


Annexe 1

Périmètre du territoire du PAPI Baie de Bourgneuf



Annexe 2

Sommaire fiches actions

1. Gouvernance : Pilotage et Animation du PAPI
2. Axe 1 : Pose de repères de niveaux de submersion et de panneaux explicatifs à effet « mémoire » avec photographie des submersions
3. Axe 1 : Information et sensibilisation aux risques
4. Axe 1 : Information à destination des aménageurs, bâtisseurs et architectes sur la réglementation en matière de diminution de la vulnérabilité face aux risques de submersion marine
5. Axe1 : Réalisation des DICRIM
6. Axe 1 : Amélioration de la connaissance des phénomènes hydrosédimentaires
7. Axe 2 : Etude faisabilité pour la mise en place d'un marégraphe en Baie de Bourgneuf
8. Axe 2 : Plateforme de prévision des niveaux marins et submersions
9. Axe 2 : Protocole de collecte de données lors d'un événement de tempête
10. Axe 3 : Harmonisation des PCS et création de Pôles Intercommunaux d'Accompagnement des Communes en cas de crise
11. Axe 4 : Elaboration du PPRL Baie de Bourgneuf Nord (44)
12. Axe 4 : Elaboration du PPRL Baie de Bourgneuf Nord 85)
13. Axe 4 : Réalisation du PPRL Pays de Monts
14. Axe 4 : Mise en conformité des P.L.U
15. Axe 4 : Intégrer les risques de submersion et la réduction de la vulnérabilité dans les SCoT
16. Axe 5 : Diagnostic de vulnérabilité des infrastructures publiques
17. Axe 5 : Diagnostic de vulnérabilité de l'habitat
18. Axe 6 : Définition d'un programme d'actions afin d'optimiser le rôle des marais dans la limitation des submersions marines
19. Axe 7 : Protection du centre bourg des Moutiers-en-Retz
20. Axe 7 : Protection du Port du Collet
21. Axe 7 : Confortement des ouvrages de protection de la Pointe de Parracaud à la Pointe des Poloux
22. Axe 7 : Confortement de la digue des Glagées
23. Axe 7 : Confortement de la digue du Dain
24. Axe 7 : Protection des ouvrages entre le Port du Bec et le passage du Gois
25. Axe 7 : Confortement des digues au Sud du passage du Gois, Pointe des Rouches et rive droite de l'étier de Sallertaine jusqu'à la Cahouette
26. Axe 7 : Confortement sur les rives droite et gauche de l'étier de Sallertaine de la Cahouette à l'écluse du Grand Pont
27. Axe 7 : Confortement des digues du polder des Gâts et rive droite du Pont Neuf
28. Axe 7 : Protection de la zone urbaine de la Barre-de-Monts
29. Axe 7 : Réalignement du trait de côte entre les plages des Demoiselles et de la Pège

Action 0

Pilotage et animation du PAPI

Description de l'action

Objectif

Mettre en place les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du présent programme.

Territoire concerné

L'ensemble du territoire du PAPI Baie de Bourgneuf.

Description

Le présent programme illustre la volonté du territoire d'engager des actions concrètes pour réduire la vulnérabilité vis-à-vis des submersions marines. Ainsi, par le biais du PAPI, la Communauté de communes souhaite réaliser ce programme dans les délais prévus ce qui nécessite la mise en place d'une équipe technique adéquate. Cette équipe s'appuiera sur les compétences déjà présentes sur le territoire, sur la concertation et la coordination autour d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

Pour le suivi et l'animation du programme, la collectivité nécessite l'embauche d'un chargé de mission PAPI à temps plein. Son rôle sera notamment de concrétiser les projets, les monter, les lancer, les suivre, sensibiliser les différents intervenants, animer les réunions de pilotage du programme (Comité Technique, Comité de Pilotage) ...

Ce poste a déjà été ouvert avec un chargé de mission embauché dans le cadre du PAPI d'intention. Cette action concerne son prolongement pour les six ans de réalisation du PAPI complet.

La Communauté de communes Océan Marais de Monts, en tant que structure pilote du programme, sera l'employeur de ce chargé de mission. Il sera placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur des services techniques.

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

L'animation sera réalisée grâce à l'embauche d'un chargé de mission PAPI à temps plein.

Le pilotage et le suivi seront réalisés par le biais de comités de pilotage (COFIL) ainsi que par des comités techniques (COTECH), aidé par l'évaluation d'un certain nombre d'indicateurs de suivi.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes Océan Marais de Monts.

Études réglementaires / Autorisations

-

Indicateurs de suivi

Contrat d'embauche du chargé de mission PAPI, nombre de COFIL et de COTECH organisés.

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	Communauté de Communes du Pays du Gois, Communauté de Communes de Pornic, Commune de Bourgneuf-en-Retz

Coûts / financements	Etat (BOP 181)	CdC OMM	CdC Pays Gois	CdC Pornic	Bourgneuf
270 k€	40%	21%	26%	6,4%	6,6%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	16.7%	16.7%	16.7%	16.7%	16.6%	16.6%

AXE 1	L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1-1	Pose de repères de niveaux de submersion et de panneaux explicatifs à effet « mémoire » avec photographies des submersions

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> Mise en place à fin pédagogique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Repères de niveau de submersion sur chaque zone inondée par Xynthia, ■ Panneaux explicatifs à effet « mémoire » avec photographies des zones submergées. <p><u>Territoire concernés</u> L'ensemble du territoire du PAPI Baie de Bourgneuf / Les zones submergées lors de Xynthia.</p> <p><u>Description</u> Cette action concerne la pose et l'entretien de repères de niveaux marins extrêmes dans des lieux publics fréquentés et exposés au risque submersion marine. Les repères et les panneaux explicatifs à mettre en place pourront être définis à partir des éléments recueillis aux archives et lors des études post tempête et notamment Xynthia.</p> <p>Il s'agit de poser des repères et/ou des panneaux visibles et identifiables dans les espaces publics, les lieux de passage, les principaux points d'accès des édifices publics fréquentés. Ces repères ont un but pédagogique. Ils permettent de « visualiser » le risque de submersion marine et de sensibiliser la population, et notamment les résidents non permanents qui n'ont en général pas été confrontés directement au risque. Les panneaux explicatifs à effet « mémoire » pourront comprendre : une carte de la zone submergée, des photographies de la submersion, des témoignages recueillis. La pose d'une dizaine de repères et/ou de panneaux peut être envisagée sur ou à proximité des secteurs les plus affectés par les submersions : le long de la piste cyclable de Bouin, aux ports du Collet et des Brochets, sur le front de mer des Moutiers, à l'écluse du Grand Pont, au chemin de Tendeau, au pont Noir.</p> <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> L'action sera suivie par les services techniques de la CdC Océan Marais de Monts. Le cahier des charges pour la mise en œuvre (repérage des points par un géomètre, fabrication des panneaux, pose des repères et des panneaux) sera établi par le service technique de la Communauté de communes. Les repères (disques de bronze de 80mm de diamètre gravé de vagues et d'une flèche indiquant la limite atteinte et comprenant les mentions Xynthia, 27 février 2010) seront fournis par l'Etat.</p> <p><u>Études réglementaires / Autorisations</u> -</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Lancement consultation / Début travaux / Nombre de repères et de panneaux posés</p>
--------------------------------	---

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts				
Partenaires	Communes des Moutiers-en-Retz et de Bourgneuf-en-Retz, Communauté de Communes du Pays du Gois				

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	CdC OMM	CdC Pays Gois	Moutiers	Bourgneuf
20 K€	50%	12.5%	12.5%	12.5%	12.5%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	70%	30%				

AXE 1	L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1-2	Information et sensibilisation aux risques

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> En complément des différentes interventions sur les ouvrages, il convient parallèlement de mettre en place des opérations de sensibilisation de la population. En effet, la culture du risque est un élément clé du dispositif PAPI et permet de transmettre aux générations futures les éléments de fonctionnement du territoire, en termes de submersion marine comme en termes de submersion du marais</p> <p>Les épisodes de submersion ont été fréquents sur le territoire et les populations aujourd'hui de plus en plus mobiles ont une idée partielle du fonctionnement des territoires et de leurs caractéristiques.</p> <p>A noter que cette action figurait déjà dans le PAPI d'intention. N'ayant pu être réalisée dans les délais prévus, elle est reprise dans le PAPI complet.</p> <p><u>Territoire concerné</u> L'ensemble du territoire du PAPI Baie de Bourgneuf.</p> <p><u>Description</u> Cette action sera mise en œuvre à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La réalisation d'un ouvrage de référence sur le littoral, les marais et les risques de submersion associés, ■ Une exposition qui pourra être itinérante et qui présentera: les risques naturels littoraux (retour historique sur les tempêtes et notamment sur Xynthia) ; la gestion du risque de submersion et les aménagements possibles pour réduire la vulnérabilité ; les marais, leur histoire, leur fonctionnement, leur gestion et le rôle essentiel qu'ils jouent vis-à-vis des entrées d'eau marine et des submersions. Des parties de l'exposition pourront être consacrées à des animations pédagogiques sur la dynamique de submersion des marais (illustration de résultats de modélisations de la submersion, illustration des conséquences de la rupture d'ouvrages de protection...). ■ L'intégration des données recueillies dans les bases de données intercommunales consultables et diffusables (ex GEOPAL). <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> L'exposition sera préparée par la CdC Océan Marais de Monts en collaboration avec les gestionnaires des marais et l'observatoire du Littoral.</p> <p><u>Études réglementaires / Autorisations</u> -</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Note conceptuelle sur l'exposition / Inauguration / Nombre de visiteurs / Questionnaires</p>
--------------------------------	--

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	Syndicat des Marais / Observatoire du Littoral / Communauté de Communes du Pays du Gois, Communes des Moutiers-en-Retz et de Bourgneuf-en-Retz

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	CdC OMM	CdC Pays Gois	Moutiers	Bourgneuf
150 K€	50%	47%	2%	0.4%	0.6%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	16.7%	16.7%	16.7%	16.7%	16.6%	16.6%

AXE 1	L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1-3	Information à destination des aménageurs, bâtisseurs et architectes sur la réglementation en matière de diminution de la vulnérabilité face au risque submersion marine

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> Établir un document didactique, concernant les prescriptions à suivre pour réduire la vulnérabilité du bâti et des biens. Ce document permettra de sensibiliser les collectivités, les aménageurs, les promoteurs et les acteurs économiques à la nécessaire adaptation de leurs opérations d'aménagement urbain ou de construction, et de les informer sur les dispositions réglementaires et les solutions techniques potentielles.</p> <p><u>Territoire concerné</u> Zones à risques identifiées dans le PPRN.</p> <p><u>Description</u> Ce document pourra contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les prescriptions obligatoires liées au zonage PPRN par exemple, ■ Les méthodes et moyens pertinents pour répondre à ces règles, ■ Les moyens de réduire la vulnérabilité du bâti et des biens exposés. <p>Il pourra être élaboré conjointement avec la démarche PPRN et pourra également être utilisé comme document de « porter à connaissance » au niveau du public.</p> <p>Ce document pourra être consulté sur le site Internet de la CdC Océan Marais de Monts et dans des publications municipales...</p> <p>Des réunions publiques d'information et d'échanges, par corps de métier, seront organisées, les différents acteurs seront informés par voie de presse et par invitation ciblée en fonction d'une programmation générale de la communication.</p> <p>Ce document sera ciblé et établi sur la base d'un diagnostic des enjeux menacés lors de la tempête Xynthia.</p> <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> Conception et réalisation d'un support didactique (experts bâtiments + agence de communication) et édition d'une centaine d'exemplaires. Plan de communication et réunions d'information/sensibilisation.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> CR des réunions d'information / Nombre de documents édités et distribués</p>
--------------------------------	---

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	Communes, CCI, Ordre des architectes, CAUE, Assurances, Associations de quartier

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	CdC OMM	CdC Pays Gois	Moutiers	Bourgneuf
5 K€	50%	28%	15%	2%	5%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			50%	50%		

AXE 1	L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1-4	Réalisation des DICRIM

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> Élaboré par le maire, le DICRIM a pour but d'informer le citoyen sur les risques naturels et technologiques auxquels est soumise la commune et sur les mesures de prévention, d'alerte, de protection et de sauvegarde mises en œuvre.</p> <p>La mise en conformité avec la réglementation relative à l'information préventive est obligatoire, notamment en ce qui concerne la rédaction des DICRIM (Document Communal d'Information sur les RISques Majeurs).</p> <p><u>Territoire concerné</u> Toutes les communes du territoire du PAPI.</p> <p><u>Description</u> La réalisation des DICRIM est de la responsabilité des maires qui pourront bénéficier de l'appui de la Communauté de communes (CdC) pour la rédaction d'un cahier des charges, le choix d'un prestataire et le suivi de la réalisation des documents.</p> <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> Mise en œuvre et coordonnée par la CdC Océan Marais de Monts. Pour réaliser des économies d'échelle, la réalisation des DICRIM peut faire l'objet d'une consultation globale englobant toutes les communes.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Edition des documents de chaque commune</p>
--------------------------------	---

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	Communes

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	CdC OMM	CdC Pays Gois	Moutiers	Bourgneuf
15 K€	50%	28%	15%	2%	5%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	100%					

AXE 1	L'AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE
Action 1-5	Amélioration de la connaissance des phénomènes hydro-sédimentaires

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> Face aux problèmes d'érosion du littoral et de submersion marine la connaissance et le suivi de l'évolution du littoral sont particulièrement important pour la gestion des zones côtières. La Communauté de Communes Océan-Marais de Monts a mis en place pour cela un outil innovant: l'observatoire du littoral.</p> <p>Son rôle est d'étudier les phénomènes d'érosion et d'accumulation et de proposer des solutions durables en termes d'aménagements côtiers. Cet observatoire, formé de spécialistes comme le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), l'Université de Nantes ou l'Office Nationale des Forêts, a défini un plan de travail incluant la réalisation de diverses mesures et observations qui seront réalisées dans le cadre de cette action.</p> <p>A noter que cette action figurait déjà dans le PAPI d'intention. N'ayant pu être réalisée dans les délais prévus, elle est reprise dans le PAPI complet.</p> <p><u>Territoire concerné</u> Communes de la Barre de Monts, Notre Dame de Monts et Saint Jean de Monts faisant partie de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts.</p> <p><u>Description</u> Les mesures prévues ont pour objectif d'améliorer la connaissance des phénomènes hydrosédimentaires sur la côte sableuse au Sud du Territoire du PAPI (cf. secteur n°14 du diagnostic). Elles concernent:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La réalisation d'analyses sédimentologiques. ■ La pose de courantomètres. ■ La réalisation de sondages bathymétrique et de levés par sismique réflexion. <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> Cette action sera mise en œuvre dans le cadre de l'Observatoire du Littoral sous la coordination du Comité Technique de l'Observatoire. Les mesures seront réalisées par les partenaires scientifiques de l'Observatoire et/ou des prestataires externes.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Dates et nature des campagnes de mesures / Rapports de présentation des résultats</p>
--------------------------------	--

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	Observatoire du littoral et partenaires techniques associés (BRGM, ONF, Université...)

Coûts / financements	Etat (BOP113)	CdC OMM	CG 85	Région
Pour mémoire - action déjà financée	50%	20%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	50%	50%				

AXE 2	LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS
Action 2.1	Mise en place d'un marégraphe en baie de Bourgneuf

Description de l'action	<p><u>Objectif</u></p> <p>La baie de Bourgneuf, de par sa situation géographique particulière avec l'île de Noirmoutier toute proche, présente des conditions hydrodynamiques (houles, marée, courant) bien spécifiques et souvent différentes de celles observées sur la côte Atlantique plus exposée. Des surcotes (ou décotes) du niveau marin peuvent notamment être observées localement.</p> <p>Cependant aucune observation marégraphe n'est réalisée sur cette portion du littoral et les données historiques, qui permettraient de réaliser des analyses statistiques de niveaux marins et de calculer les périodes de retour associés, sont quasi inexistantes. Cet état de fait conduit par exemple à une grande incertitude concernant les niveaux réellement atteints par la mer durant la tempête Xynthia.</p> <p>L'Etat a donc prévu la mise en place d'un marégraphe sur cette zone littorale.</p> <p><u>Territoire concerné</u></p> <p>Littoral de la baie de Bourgneuf.</p> <p><u>Description</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Achat du matériel, ■ Mise en place et test, ■ Mise en œuvre et suivi des mesures marégraphe. <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u></p> <p>Cette action sera mise en œuvre par l'Etat, par l'intermédiaire de la DDTM 85 et de la DREAL, avec l'appui du SHOM.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <p>Rapport de l'analyse de faisabilité / Positionnement proposé pour le marégraphe</p>
--------------------------------	--

Maître d'Ouvrage	Etat
Partenaires	SHOM

Coûts / financements	Etat (BOP 181)
10 K€	100%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	100%					

AXE 2	LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS
Action 2.2	Plateforme de prévision des niveaux marins et des submersions

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> Rassembler les données concernant l'alerte et la prévision des niveaux marins extrêmes et des surcotes à l'échelle de la baie de Bourgneuf sur une plateforme consultable via le site web de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts.</p> <p><u>Territoire concerné</u> Littoral et zones submersibles de la baie de Bourgneuf.</p> <p><u>Description</u> L'action prévue concerne la réalisation d'une« plateforme »pour l'alerte et la prévision des niveaux marins extrêmes centralisée au niveau de la Communauté de Commune Océan Marais de Monts. L'ensemble des données publiques de prévisions des niveaux marins extrêmes et des surcotes (données de modèles de Météo France, bulletin de vigilance Météo France, modèles de surcotes...) sera visible sur cette plateforme avec des indications concernant leur interprétation vis-à-vis des niveaux marins extrêmes prévisibles et des risques associés en baie de Bourgneuf. Les données correspondantes seront consultables en ligne sur les sites web des Communautés de Communes.</p> <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> Cette action, pilotée par la CdC Océan Marais de Monts, pourra être mise en œuvre par l'intermédiaire d'un prestataire externe.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Mise en ligne sur le site de la Communauté de Communes.</p>
--------------------------------	--

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	CG 85 / CdC Pays de Gois

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	CdC OMM	CdC Pays Gois	Moutiers	Bourgneuf
15 K€	40%	15%	15%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			100%			

AXE 2	LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS
Action 2.3	Protocole de collecte de données lors d'un évènement de tempête

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> Collecter et rassembler les données relatives à un évènement de tempête sur le territoire.</p> <p><u>Territoire concerné</u> Ensemble du territoire de la Baie de Bourgneuf.</p> <p><u>Description</u> Il s'agira de décliner localement et en partenariat le protocole régional déjà en place. L'action prévue concerne la collecte des données lors d'un évènement de tempête :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Prise de photographies des zones sinistrées, ■ Relevés de laisses de submersions, ■ Relevés de points d'altimétrie par GPS, ■ Recueil de témoignages et synthèse des dégâts. <p>L'ensemble des données recueillies seront classées dans une base de données accessible sur le site web de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts et le site de la Communauté de Communes pays de Gois.</p> <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de Communes Océan Marais de Monts.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Mise en place, test du protocole et suivi terrain.</p>
--------------------------------	--

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	Communes /CdC Pays de Gois

Coûts / financements	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
-	Pour mémoire – action intégrée dans l'animation du PAPI

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	50%	50%				

AXE 3	L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE
Action 3-1	Harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde et création de Pôles Intercommunaux d'Accompagnement des Communes en cas de Crises

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> Assurer une cohérence des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) à l'échelle du territoire du PAPI, créer des Pôles Intercommunaux d'Accompagnement des Communes en cas de Crise et mettre en place des systèmes d'alerte mutualisés.</p> <p><u>Territoire concerné</u> Toutes les communes littorales et retro littorale du territoire du PAPI (12 communes).</p> <p><u>Description</u> Cette action concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ un appui (technique) de la CdC Océan Marais de Monts aux communes pour la finalisation de leurs PCS, ■ l'ajout d'un volet intercommunal aux PCS afin de s'assurer que les mesures prévues par chaque commune en cas de crise soient cohérentes à l'échelle intercommunale, ■ la création de Pôles Intercommunaux d'Accompagnement des Communes en cas de Crise (PIACC) et la mise en place de systèmes d'alerte commun, ■ la diffusion des PCS par la CdC Océan Marais de Monts et les autres partenaires (site web), ■ l'organisation d'exercices de simulation de submersion pour l'évaluation des PCS sur plusieurs sites pilotes (par exemple les secteurs pour lesquels le risque est le plus fort). <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> L'action sera suivie par les services techniques de la CdC. Le cahier des charges pour réaliser la mise en place des pôles intercommunaux et l'harmonisation avec les PCS sera établi par le service technique de la Communauté de communes et la prestation réalisée par un prestataire externe.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Lancement de consultation / Mise en ligne des PCS harmonisés sur le site web de la CdC / Réalisation d'exercice de gestion de crise</p>
--------------------------------	--

Maître d'Ouvrage	Communes & Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	CdC Pays de Gois / Communes des Moutiers-en-Retz et de Bourgneuf-en-Retz

Coûts / financements	CdC OMM	CdC Pays Gois	Moutiers	Bourgneuf
30 K€	25%	25%	25%	25%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	50%	50%				

AXE 4	LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME
Action 4-1	Elaboration du PPRN Baie de Bourgneuf Nord (44)

Description de l'action	<p>Objectif L'établissement de ce PPRN sera l'opportunité de définir des prescriptions urbanistiques précises en fonction du zonage d'aléa effectué afin de ne pas accroître, voire diminuer la vulnérabilité des zones soumises au risque de submersion marine. Ce plan couvre les risques submersion marine et érosion côtière.</p> <p>Territoire concerné Le PPRL couvre les communes de Loire Atlantique de La Bernerie en Retz, Bourgneuf en Retz, Les Moutiers en Retz et Pornic.</p> <p>Description Le Plan de Prévention des Risques Littoraux PPRL de la Baie de Bourgneuf a été prescrit le 14 février 2011. Les études ont démarrés le 2 avril 2012. La réalisation des cartes des aléas et la concertation sont en cours. L'approbation est prévue pour fin 2014.</p> <p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre L'action est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM 44. L'étude des aléas est en cours. Elle est réalisée par les bureaux d'études AGR et IMDC (à l'exception du volet recul de falaise qui est réalisé par le BRGM) à l'échelle de tout le département de Loire-Atlantique. La partie zonage et le règlement du PPRL seront réalisés par le DDTM 44 en concertation avec les collectivités concernées.</p> <p>Indicateurs de suivi Début des enquêtes publiques / date d'approbation du PPRL</p>
--------------------------------	--

Maître d'Ouvrage	État (DDTM 44)
Partenaires	Communes / Communautés de Communes concernées / Associations

Coûts / financements	Etat (FPRNM)
40 k€	100%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	déjà engagé (100%)	-	-	-	-	-

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATION- CONVENTION TYPE

AXE 4	LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME
Action 4-2	Elaboration du PPRL Baie de Bourgneuf (85)

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> L'établissement de ce PPRN sera l'opportunité de définir des prescriptions urbanistiques précises en fonction du zonage d'aléa effectué afin de ne pas accroître, voire diminuer la vulnérabilité des zones soumises au risque de submersion marine. Ce plan couvre les risques submersion marine et érosion côtière.</p> <p><u>Territoire concerné</u> Le PPRL couvre les communes Vendéenne de Bouin, Beauvoir sur Mer et La Barre de Monts.</p> <p><u>Description</u> Le Plan de Prévention des Risques Littoraux PPRL de la Baie de Bourgneuf a été prescrit le 6 janvier 2011. Les études sont en cours, la carte des aléas est prévue pour fin 2013. L'approbation est prévue pour fin 2014.</p> <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> L'action est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM 85 par un prestataire externe.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Début des enquêtes publiques / date d'approbation du PPRL</p>
--------------------------------	---

Maître d'Ouvrage	État (DDTM 85)
Partenaires	Communes / Communautés de Communes concernées / Associations

Coûts / financements	Etat (FPRNM)
80 K€	100%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	déjà engagé (100%)					

AXE 4	LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME
Action 4-3	Elaboration du PPRL Pays de Monts (85)

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> L'établissement de ce PPRN sera l'opportunité de définir des prescriptions urbanistiques précises en fonction du zonage d'aléa effectué afin de ne pas accroître, voire diminuer la vulnérabilité des zones soumises au risque de submersion marine.</p> <p>Ce plan couvrira les risques submersion marine et érosion côtière pour les communes littorales du pays de Monts.</p> <p><u>Territoire concerné</u> Le PPRL couvre les communes littorales du pays de Monts.</p> <p><u>Description</u> Le Plan de Prévention des Risques Littoraux PPRL du pays de Monts a été prescrit le 6 juillet 2012.</p> <p>Les études sont en cours. La carte des aléas est prévue pour fin 2013. Le projet de PPRL est prévu pour le second semestre 2014.</p> <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> L'action est réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la DDTM 85 par un prestataire externe.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Début des enquêtes publiques / date d'approbation du PPRL</p>
--------------------------------	--

Maître d'Ouvrage	État (DDTM 85)
Partenaires	Communes / Communautés de Communes concernées / Associations

Coûts / financements	Etat (FPRNM)
80 K€	100%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	déjà engagé (100%)					

AXE 4	LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME
Action 4-4	Mise en conformité des P.L.U

Description de l'action	<p><u>Objectif</u> Mettre en conformité les P.L.U. de chaque commune avec les nouveaux PPRN.</p> <p><u>Territoire concerné</u> Toutes les communes du territoire du PAPI.</p> <p><u>Description</u> Au-delà de son annexion au Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme servitude d'utilité publique, la prise en compte du PPRN dans les documents d'urbanisme nécessitera de réactualiser et d'adapter les PLU actuels pour les mettre en conformité avec les règles des nouveaux PPRN. Par ailleurs, des études complémentaires devront vraisemblablement être menées pour analyser la faisabilité d'opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain dans une logique de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation aux contraintes identifiées dans les PPRN.</p> <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> L'action sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage et pilotée par la CdC Océan Marais de Monts en concertation étroite avec les communes concernées. Elle sera mise en œuvre à travers le recrutement d'un bureau d'études auquel devrait être confié :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'actualisation du rapport de présentation des P.L.U., ■ l'actualisation du règlement des P.L.U., ■ l'analyse de la faisabilité d'opérations d'aménagement. <p><u>Indicateurs de suivi</u> Choix du prestataire / Nombre de PLU actualisés</p>
--------------------------------	---

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	Communes / CDC Pays de Gois

Coûts / financements	CdC OMM	CdC Pays Gois	Moutiers	Bourgneuf
20 K€	45%	37%	9%	9%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	16.7%	16.7%	16.7%	16.6%	16.6%	16.6%

AXE 4	LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME
Action 4-5	Intégrer les risques de submersion et la réduction de la vulnérabilité dans les SCoT

Description de l'action	<p>Objectif Intégrer les risques de submersion et la réduction de la vulnérabilité dans les SCoT.</p> <p>Territoire concerné Territoire de la Baie de Bourgneuf.</p> <p>Description La législation en matière d'urbanisme impose au SCoT de prendre en compte les risques naturels, et donc les risques d'inondation auxquels le territoire est potentiellement soumis. Au-delà de cette obligation le SCoT représente également un outil au service de la prévention des risques. La présente action vise à proposer des solutions pour parvenir à l'intégration effective du risque inondation dans un tel document.</p> <p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre Le territoire est couvert par 3 SCoT (ScoT du Pays de Retz, Nord Ouest Vendée et Canton de Saint Gilles Croix de Vie). L'action sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage et pilotée par la CdC Océan Marais de Monts, en concertation étroite avec les animateurs des SCoT (sous la forme d'un groupe de travail). Tout en prenant en compte les contraintes des territoires (notamment l'attractivité et donc la pression sur la constructibilité des terrains), le groupe de travail étudiera l'opportunité d'intégrer dans ces documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la réduction de l'aléa (classement des digues secondes, réserves foncières, zone d'étalement du risque de submersion...), ■ la solidarité des territoires (interdépendances amont/aval), ■ la réduction de la vulnérabilité (adaptation de l'habitat dans les zones prioritaires de réduction de la vulnérabilité, type de construction adaptées ou non aux zones inondables...). <p>Indicateurs de suivi Nombre de réunion du groupe de travail, intégration de dispositions spécifiques au risque</p>
--------------------------------	---

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts			
Partenaires	Communes / CDC Pays de Gois / Moutiers / Bourgneuf			

Coûts / financements	CdC OMM	CdC Pays Gois	Moutiers	Bourgneuf
-	Pour mémoire – action intégrée dans l'animation du PAPI			

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	16.7%	16.7%	16.7%	16.6%	16.6%	16.6%

AXE 5	LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS
Action 5-1	Diagnostic de vulnérabilité des infrastructures publiques

Description de l'action	<p>Objectif Faire un recensement et établir un diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures publiques vis-à-vis du risque de submersion marine.</p> <p>Territoire concerné Tous les secteurs identifiés comme zone à risque dans le PPRN.</p> <p>Description Un pré-diagnostic des réseaux publics (eaux potables, eaux usées, pompes, télécommunications, compteurs électriques stratégiques...) permettra d'identifier les infrastructures sensibles et de qualifier leur vulnérabilité vis-à-vis des entrées d'eaux marines et des inondations. Les centres-bourgs concentrant un grand nombre d'enjeux sur un linéaire réduit seront traités prioritairement. Le diagnostic vérifiera ensuite la bonne tenue des équipements à la poussée de l'eau, l'inondation, l'envoieement. Il s'assurera de leurs capacités à recevoir les aménagements de réduction de la vulnérabilité. Les solutions de protection envisageable et leur coût seront ensuite définis.</p> <p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre L'action sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage et pilotée par la CdC Océan Marais de Monts en concertation étroite avec les communes concernées. Elle sera mise en œuvre à travers le recrutement d'un bureau spécialisé.</p> <p>Indicateurs de suivi Rapport de diagnostic</p>
--------------------------------	---

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	Communes / CDC Pays de Gois

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	CdC OMM	CdC Pays Gois	Moutiers	Bourgneuf	CG 85
20 K€	50%	19%	11%	1%	4%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		100%				

AXE 5	LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS
Action 5-2	Diagnostic de vulnérabilité de l'habitat

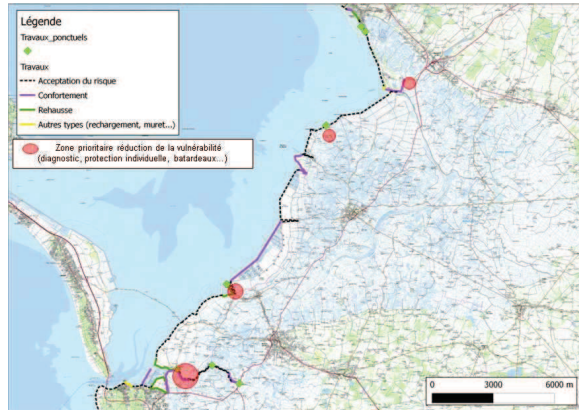
Description de l'action

Objectif

Faire un recensement et établir un diagnostic de la vulnérabilité des habitations vis-à-vis du risque de submersion marine.

Territoire concerné

L'analyse s'appuiera sur l'aléa de référence du PPRL qui imposera des travaux en zone d'aléa fort et plus particulièrement sur les zones prioritaires définies dans le PAPI.



Zones prioritaires réduction de la vulnérabilité (P.A.P.I Baie de Bourgneuf)

Description

Pour les zones prioritaires :

- Cartographie précise des secteurs prioritaires par croisement des modélisations de l'aléa et l'occupation du sol
- Pré-diagnostic : observation terrain, photographies et levés topographiques
- Diagnostic concerté concertées sur la base de fiches : équipement des habitations (étages refuges, clapets, position des prises électriques, chaudières...), saisonnalité de l'occupation de la résidence, typologie des habitants (nombre, âge...) ;
- Définition de mesures de réduction de la vulnérabilité ;
- Accompagnement pour la constitution du dossier d'aide aux particuliers.

Pour l'ensemble du territoire :

- Réunion d'information sur la notion de vulnérabilité et les différentes solutions existantes ;
- Explication des fiches d'autodiagnostic et démarches de demandes d'aides à l'habitat.

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

L'action sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage et pilotée par la CdC Océan Marais de Monts en concertation étroite avec les communes concernées. Elle sera mise en œuvre à travers l'animation du PAPI. Selon l'état d'avancement de l'action, un avenant au PAPI pour le recrutement d'un bureau spécialisé pourra être prévu.

Indicateurs de suivi

% diagnostic au pro-rata des zones prioritaires, nombre de réunions d'information, nombre de dossier d'aide à l'habitat.

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATION- CONVENTION TYPE

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	Communes / CDC Pays de Gois

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	CdC OMM	CdC Pays Gois	Moutiers	Bourgneuf	CG 85
-	50%	19%	11%	1%	4%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		100%				

AXE 6	LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS
Action 6-1	Définition d'un programme d'actions afin d'optimiser le rôle des marais dans la limitation des submersions marines


Description de l'action	<p><u>Objectif</u> Définir un programme d'actions d'entretien des marais permettant de limiter les submersions marines en optimisant le rôle du marais et des digues secondes.</p> <p><u>Territoire concerné</u> Tous les marais du territoire du PAPI.</p> <p><u>Description</u> Le programme d'action s'appuiera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ le recensement et le diagnostic de l'ensemble des ouvrages de régulation hydraulique (dont les exutoires), ■ l'analyse critique de la gestion actuelle des ouvrages et des règlements d'eau vis-à-vis de la limitation des risques de submersion marine, ■ des propositions d'optimisation de la gestion des ouvrages, notamment en période d'alerte afin de limiter les risques de submersion en favorisant un fonctionnement par casiers hydrauliques, ■ la définition d'actions et/ou de travaux à entreprendre pour diminuer la vulnérabilité ■ une réflexion particulière sur la gestion du ressuyage des eaux dans le marais et les zones protégées. <p>A noter que les éventuels travaux à prévoir, suite à ce programme d'action, pourront faire l'objet d'un avenant au PAPI.</p> <p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u> L'action sera réalisée sous Maitrise d'Ouvrage de la Communauté de Communes Océan Marais de Monts avec l'appui des syndicats des Marais. Une partie de la prestation pourra être confiée à un bureau d'étude spécialisé.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u> Rapport final d'étude, programme d'action, plan de gestion</p>
--------------------------------	---

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts
Partenaires	Syndicats des Marais

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	CdC OMM	CdC Pays Gois	Moutiers	Bourgneuf
50 K€	50%	8%	40%	1.4%	0.6%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			100%			

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-1	Protection (rehausse et confortement) du centre-bourg des Moutiers en Retz (secteur 2.1)

Objectifs & Enjeux	<p><u>Objectif</u></p> <p>Le centre-bourg des Moutiers en Retz est une zone urbanisée dense, largement exposée aux sollicitations océaniques puisque positionnée en bordure littorale.</p> <p>L'objectif est de protéger des submersions marines les habitations menacées du centre-bourg en rehaussant / réhabilitant les ouvrages de protection du front de mer.</p> <p><u>Territoire / bassin de risque concerné</u></p> <p>Centre-bourg des Moutiers en Retz depuis la limite de la commune au Nord jusqu'à la Plage de Lancastria (Secteur 2.1).</p> <div style="text-align: center;">  <p><small>Images © 2013 TerraMetrics Data SIO, NOAA, U.S. Navy, NGA, GEBCO Map © 2013 Google Earth</small></p> </div>
-------------------------------	---

Description de l'action	<p><u>Description</u></p> <p>La stratégie retenue sur ce secteur est l'augmentation du niveau de protection (confortement et rehausse afin de se protéger d'un évènement Xynthia +20cm) des ouvrages de premier rang pour lutter contre le risque de submersion par franchissements par paquets de mer, par surverse et par brèches potentielles.</p> <p>Les travaux envisagés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Confortement du perré des Frêches – Les Roches Rouges – 100 ml Les travaux pourront consister à déposer les moellons sur les zones présentant les désordres, puis à combler les cavités (béton cyclopéen ou matériaux de remblais adaptés), puis reposer les moellons et procéder à un rejointoiement. ■ Rehausse du perré le long du Boulevard de l'Océan – 700 ml L'analyse des données topographiques permet d'identifier des secteurs présentant des cotes altimétriques inférieures à + 5.00m NGF, notamment entre le Centre Nautique et l'Avenue de la Mer le long du Boulevard de l'Océan. Les travaux pourront consister à réaliser un mur chasse-mer, d'une hauteur de l'ordre de 1,1m¹ sur ce linéaire.
--------------------------------	---

¹ La cote de protection sera précisée lors des études de maîtrise d'œuvre (la hauteur de 1,1 m correspond à 0,4 m de protection existante + 0,7 m de rehausse)



Description de l'action	<p>■ Traitement de l'exutoire de Coeff Barreau</p> <p>Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour traiter ce point (rehausse de la vanne actuelle et des ouvrages périphériques, canalisation du chenal -soutènement ou merlon-) Les études de conception (maitrise d'œuvre) permettront de retenir la solution la plus adaptée au fonctionnement du site. Le système devra également permettre de prélever de l'eau de mer pour alimenter les marais salants situés en arrière. Les études de conception traiteront également du confortement de la conduite enterrée en maçonnerie qui serait en mauvais état et de l'émissaire sur la totalité du linéaire.</p> <p>■ Confortement de l'accès à la plage de Lancastria – 100 ml</p> <p>Cette zone est un accès à la plage de Lancastria et présente un point altimétrique bas sur une centaine de mètres (+ 4.00m NGF selon relevé LIDAR Litto3D® 2011). Lors de Xynthia des entrées d'eau sont survenues dans cette zone.</p> <p>Des travaux de confortement devront être entrepris. Ils pourront consister à reprofiler le cordon dunaire avec apport de matériaux sableux (ou remodelage des matériaux du site), mise en place de ganivelles pour stabilisation de l'ouvrage et ensemencement du cordon avec des espèces locales.</p> <p>Le coût d'investissement global est évalué à 1 220 000 € HT.</p>
	<p><u>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</u></p> <p>La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune des Moutiers en Retz avec comme assistant maître d'ouvrage et partenaire financier sur la partie études préliminaires la Communauté de Communes de Pornic.</p> <p>Une concertation spécifique sera mise en place avec les riverains en zone urbaine en phase de conception.</p> <p><u>Études réglementaires / Autorisations</u></p> <p>Etudes d'incidences environnementales et Loi sur l'eau.</p> <p><u>Indicateurs de suivi</u></p> <p>Planning des études / Planning des travaux / Suivi de la réalisation des travaux</p>

Maître d'Ouvrage	Commune des Moutiers en Retz
Partenaires	Communauté de Communes de Pornic

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	Moutiers	CG 44	Région
1220 k€	40%	30%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		20%	40%	40%		

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-2	Protection (confortement) du Port du Collet (secteur 2.3)

Objectifs & Enjeux	<p>Objectif</p> <p>Le secteur du port du Collet a été particulièrement affecté lors de Xynthia avec des hauteurs de submersion dépassant 1m. Le principal effet de la tempête a été la submersion de la rive droite et des zones basses du Port, de même que les estacades qui ont été complètement noyées. L'eau s'est ensuite écoulee vers le Nord en direction du bourg de Bourgneuf en Retz par les étiers.</p> <p>L'objectif de l'action envisagée est la protection du port et des enjeux associés en confortant le système de protection.</p> <p>Territoire / bassin de risque concerné</p> <p>Le bassin de risque concerné correspond à l'emprise du secteur 2.3 sur le littoral, rive droite du Port du Collet depuis la Pointe aux Sables à l'Ouest jusqu'au Pont-écluse en passant par l'écluse de Millac (Les Moutiers en Retz) et rive gauche de l'étier de la Charreau Blanche entre l'écluse de Millac et le pont-écluse (Bourgneuf en Retz).</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Secteur 2.3</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Vue d'ensemble du Port du Collet (Source : BRLi 2013)</p> </div> </div>
Description de l'action	<p>Description</p> <p>La stratégie retenue sur ce secteur est le confortement des ouvrages de premier rang pour lutter contre le risque de submersion par surverse et par brèche potentielle avec une homogénéisation de l'altimétrie à 4,20m NGF.</p> <p>La protection envisagée est la suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Confortement du perré maçonné en rive droite du Port du Collet – 270 ml <p>Une zone étendue sur environ 270 ml présente une déformation excessive des palplanches en bois en pied de perré. Ces désordres mettent en évidence un glissement en pied de perré et un défaut de butée des palplanches voir une éventuelle rupture du rideau. Cette zone critique nécessite un confortement rapide compte tenu des risques importants de rupture du perré.</p> <p>Les travaux de confortement pourront consister à rempiéter le perré par un rideau de palplanches métalliques, à déconstruire le perré maçonné sur le linéaire concerné pour reconstitution du corps de l'ouvrage (injection ou mise en place de matériaux de remblais adaptés). Le parement pourra être refait à l'identique (moellons maçonnés) ou bien repris avec un dallage en béton armé.</p>

Description de l'action

■ **Confortement du système de protection le long de la rive droite du Port du Collet – 1340 ml, et de la rive gauche 600 ml**

L'analyse des données topographiques (relevé LIDAR Litto3D® 2011) indique que les cotes altimétriques sur ce secteur varient de + 3.80m NGF à + 4.60m NGF environ.

Historiquement, une seule écluse (implantée au droit de la passerelle actuelle) permettait de gérer les étiers en amont du chenal du Port du Collet. Aujourd'hui, deux écluses sont exploitées pour gérer les niveaux d'eau dans les étiers situés côté Moutiers et Bourgneuf d'une part, et l'étier côté Bouin d'autre part. Avec le fonctionnement actuel, il est nécessaire de protéger la rive droite du Port du Collet de son embouchure à l'écluse de Millac correspondant à un linéaire d'environ 1.3 km, et de la rive gauche (environ 600 ml). Cette zone nécessite donc une homogénéisation de l'altimétrie de la rive droite et gauche du port par rapport au risque de submersion marine.



■ **Suppression du parking + rechargement en sable + pose de ganivelles au niveau de la Pointe aux Sables – 300 ml**

Au niveau de la Pointe aux Sables, l'analyse des données topographiques (relevé LIDAR Litto3D® 2011) montre des cotes altimétriques basses de l'ordre de + 4.00m NGF voir + 3.00m NGF. C'est sur ce secteur que des entrées d'eau marine ont été observées durant Xynthia, cette partie a été également fortement érodée. Un rechargement du cordon dunaire sur environ 300 ml est à prévoir dans ce secteur, associé à la mise en place de ganivelles pour stabiliser les dunes.

Le coût d'investissement pour cette protection est évalué à **2 200 000 € HT**.

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage pour les études préliminaires et pour les travaux sera assurée par le SIVOM du Port du Collet.

Études réglementaires / Autorisations

Etudes d'incidences environnementales et Loi sur l'eau.

Indicateurs de suivi


Planning des études / Planning des travaux / Suivi de la réalisation des travaux

Maître d'Ouvrage	SIVOM du Port du Collet
Partenaires	Communes des Moutiers en Retz et de Bourgneuf en Retz

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	SIVOM Collet	CG 44	Région
2 200 K€	40%	30%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		13%	27%	27%	23%	10%

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-3	Confortement des ouvrages de protection de la Pointe de Parracaud à la Pointe des Poloux (secteur 2.5)

Objectifs & Enjeux	<p><u>Objectif</u></p> <p>Protéger des submersions marines le territoire de Bouin en confortant les protections littorales.</p> <p><u>Territoire / bassin de risque concerné</u></p> <p>Secteur 2.5 : Digue de la Coupelasse de la Pointe de Parracaud à la Pointe des Poloux (Bouin).</p> <div style="text-align: center;">  <p>Secteur 2-5</p> </div>
Description de l'action	<p><u>Description</u></p> <p>La stratégie retenue sur ce secteur est le confortement des ouvrages de premier rang pour lutter contre le risque de submersion par brèche potentielle.</p> <p>La protection envisagée concerne le traitement du point bas de la mise à l'eau de la Coupelasse – 20 ml estimé à 40 000 €.</p> <p>La cale de mise à l'eau de la Coupelasse nécessite un aménagement afin de limiter les entrées d'eau dans ce secteur. Les travaux pourront consister à réaliser un passage surélevé au niveau de l'accès, constitué d'un remblai recouvert d'un dallage béton ou d'un revêtement bitumineux.</p>

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATION- CONVENTION TYPE

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage pour les études préliminaires et pour les travaux sera assurée par le Syndicat Mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf.

Études réglementaires / Autorisations

Etudes d'incidences environnementales et Loi sur l'eau.

Indicateurs de suivi

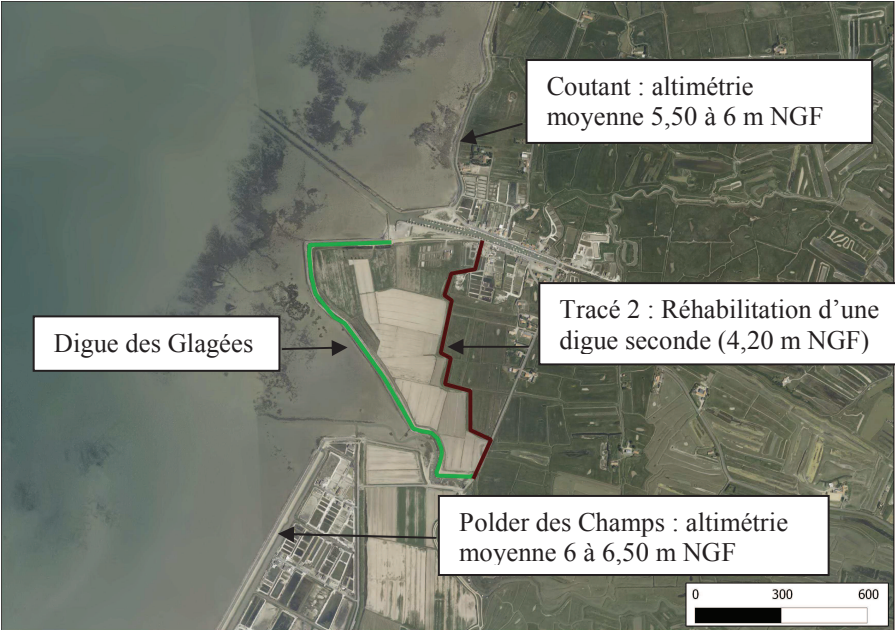
Planning des études / Planning des travaux / Suivi de la réalisation des travaux

Maître d'Ouvrage	Syndicat Mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf (SMDM)
Partenaires	Commune de Bouin

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	SMDM	CG 85	Région
40 k€	40%	30%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
				50%	50%	

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-4	Réhabilitation de la digue de second rang (Glagées secteur 2.7a)

Objectifs & Enjeux	<p>Objectif</p> <p>L'étude de dangers sur le secteur des Glagées classe l'ouvrage en criticité très élevée pour les scénarii de franchissement, surverse, rupture. Pour un évènement extrême Xynthia + 40cm accompagné d'une brèche, l'eau pénètre profondément dans le territoire jusqu'à atteindre quasiment la route D118. Les hauteurs d'eau sont très importantes jusqu'à la route du Pré Paillé et toutes les installations du port des Brochets sont noyées ainsi que de nombreuses habitations. L'objectif de cette action est de protéger des submersions marines le territoire de Bouin en réalisant un ouvrage de retrait.</p> <p>Territoire / bassin de risque concerné</p> <p>Le territoire concerné correspond au secteur 2.7a : Du Port des Brochets au Port de la Louippe (Bouin).</p>
Description de l'action	<p>Description</p> <p>Le principe est de réaliser un merlon de protection en terre (ouvrage anti-submersion) sur un linéaire de 1060 m, depuis le port des Brochets jusqu'au port de la Louippe, selon le tracé 2 ci-dessous :</p> <div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: right;"><i>localisation du tracé</i></p> <p>La cote d'arase de la protection sera de + 4.20 m NGF. La pente des talus du merlon sera adaptée en fonction de l'espace disponible ainsi les talus de la partie Nord auront une pente de l'ordre de 2H/1V alors que les talus du centre et du Sud varieront entre 3H/2V et 4H/1V. Le merlon viendra se raccorder au Sud à la digue de premier rang permettant de fermer le système de protection au niveau du port de la Louippe.</p> <p>Cette action représente un coût d'investissement de 520 000 € HT.</p>

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATION- CONVENTION TYPE

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage pour les études préliminaires et pour les travaux est assurée par le Syndicat Mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf.

Lors des phases de maîtrise d'œuvre si des solutions de travaux alternatives à la réhabilitation de la digue de second rang apparaissent techniquement, économiquement et environnementalement plus appropriées, un avenant pourra être sollicité.

Études réglementaires / Autorisations

Etudes d'incidences environnementales et Loi sur l'eau.

Indicateurs de suivi

Planning des études / Planning des travaux / Suivi de la réalisation des travaux.

Maître d'Ouvrage	Syndicat Mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf (SMDM)
Partenaires	Commune de Bouin

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	SMDM	CG 85	Région
520 k€	40%	30%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
					50%	50%

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-5	Confortement de la digue du Dain (secteur 2.8)

Objectifs & Enjeux

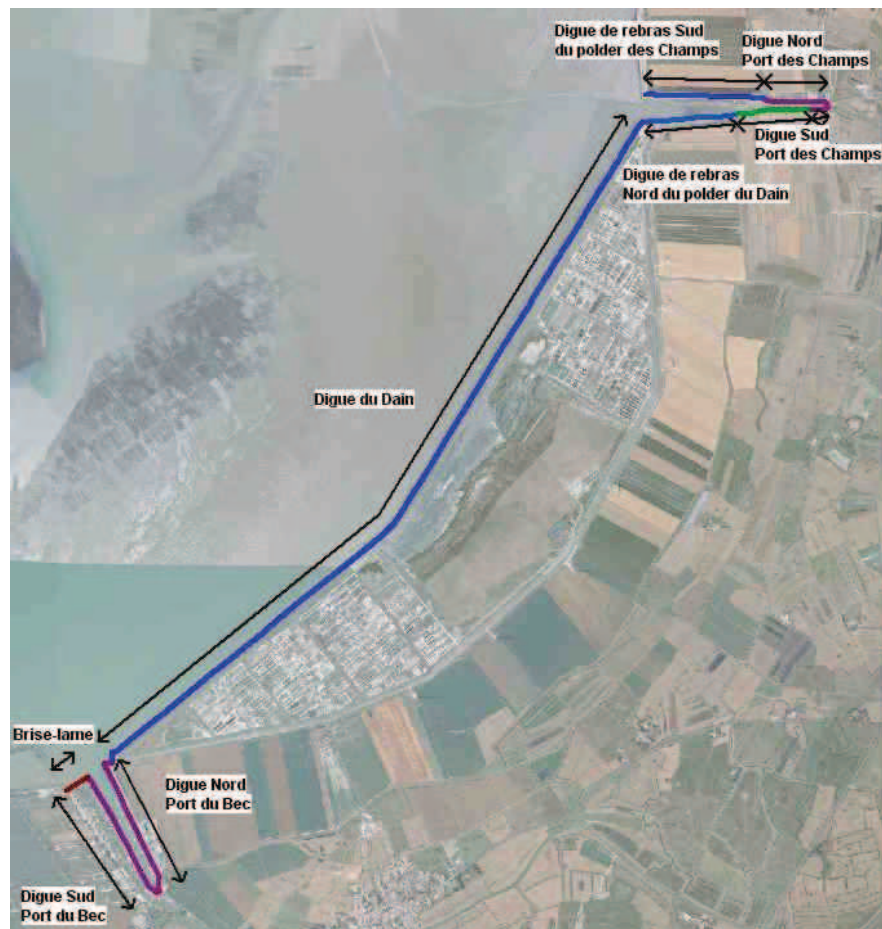
Objectif

La digue du Dain protège le polder du Dain, cœur économique de la Baie de Bourgneuf, abritant de nombreuses exploitations et entreprises (130 exploitations ostréicoles ainsi que 10 entreprises sont présentes sur le polder).

L'objectif de cette action est de protéger des submersions marines le territoire de Bouin et la zone économique du polder du Dain en confortant la digue du Dain.

Territoire / bassin de risque concerné

Le territoire concerné correspond au secteur 2.8 : Du Port des Champs au Port du Bec rive droite (Bouin).



Secteur 2-8

Description

La stratégie retenue sur ce secteur est le confortement sans rehausse des ouvrages de premier rang pour lutter contre le risque de submersion par brèches potentielles dans les ouvrages (digue du Dain).

La protection envisagée concerne:

■ **Le confortement de la digue du Dain – 4065 ml,**

Un avant-projet de maîtrise d'œuvre est en cours de réalisation par EGIS concernant ces travaux de confortement sur la digue du Dain. Plusieurs solutions techniques de confortement ont été envisagées et ont conduit à l'élaboration d'un cahier des charges de campagne géotechnique. Il a par ailleurs été décidé de ne pas surélever la digue par rapport à son niveau actuel.

Deux solutions sont à l'étude :

▶ Solution n°1 : mise en œuvre d'un talus en enrochements côté mer

Cette solution consistera en la mise en place d'enrochements sur le haut du talus suivant la même pente que le talus bas existant. Sous la carapace sera mis en œuvre un matériau plus petit faisant office de filtre. La crête de la digue de 4 m de largeur culminera à + 6.30m NGF. Une piste de circulation piétonne de 2m était prévue en arrière de la digue, mais le projet a été abandonné.

▶ Solution n°2 : reconstitution d'un parement béton côté mer

La solution consistera en la mise en œuvre d'un perré surmonté de déflecteurs en pente 2 (h) pour 1 (v) sur la partie haute du talus existant. La cote du perré sera calée à + 6.30m NGF. La piste située à l'arrière de la digue de 4.70m de largeur sera enrochée et calée à la cote + 5.00m NGF.

L'analyse comparative des 2 solutions de confortement montre que la solution en « perré béton » présente la meilleure des solutions compte-tenu de son efficacité, de sa facilité de mise en œuvre et de son coût.

A noter également que concernant les risques de franchissement et de rupture de carapace (brèche classée courante, arasement classé probable, dérasement classé improbable), l'Etude de Dangers relative à la digue du Dain préconise une reprise du haut du talus et un confortement du talus côté terre et de la crête de l'ouvrage, travaux jugés de priorité n°1.

Une maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux sur ce secteur est en cours. Le montant des travaux estimé par le Maître d'œuvre est de **6 000 000 € HT.**

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATION- CONVENTION TYPE

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage pour les études préliminaires et pour les travaux est assurée par le Syndicat Mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf.

Une maîtrise d'œuvre est en cours. Les études diagnostic ont été réalisées et la phase d'Avant Projet est en cours.

Études réglementaires / Autorisations

Etudes d'incidences environnementales et Loi sur l'eau.

Indicateurs de suivi

Planning des études / Planning des travaux / Suivi de la réalisation des travaux.

Maître d'Ouvrage	Syndicat Mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf (SMDM)
Partenaires	Commune de Bouin

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	SMDM	CG 85	Région
6000 k€	40%	30%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	50%	50%				

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-6	Protection (rehausse et confortement) des ouvrages entre le Port du Bec et le passage du Gois (secteur 2.9)

Objectif

Protéger des submersions marines le territoire de Beauvoir sur Mer (en particulier le lotissement sur la Route des Ostréiculteurs) en rehaussant et confortant les ouvrages de protection du littoral pour un évènement de type Xynthia +20cm et en fonction du niveau d'exposition aux houles.

Territoire / bassin de risque concerné

Secteur 2.9 : Du Port du Bec rive gauche au passage du Gois (Beauvoir sur Mer).

Ce secteur peut être décomposé en deux tronçons 2.9 a et 2.9 b d'ouvrages homogènes localisés sur la vue aérienne suivante.

Objectifs & Enjeux



Description de l'action

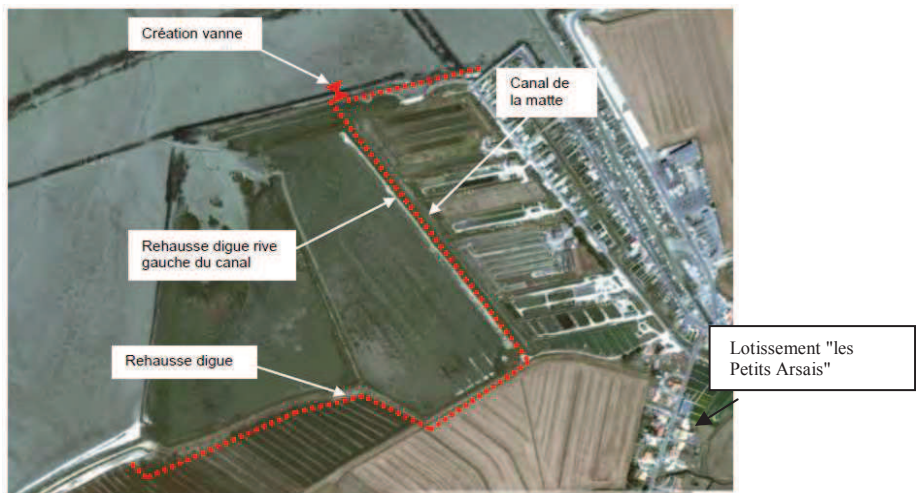
Description

La stratégie retenue sur ce secteur est l'augmentation du niveau de protection des ouvrages de premier rang (secteur 2.9 a) pour lutter contre le risque de submersion par surverse et par brèches potentielles.

La protection envisagée concerne **la rehausse de la protection du tronçon 2.9 a – 1565 ml, estimée à 1 820 000 € HT,**

Le lotissement de la Route des Ostréiculteurs (les Petits Arsais) est protégé des submersions marines par les digues du tronçon 2.9 a. Cette zone urbaine correspond a une altimétrie basse variant de + 3.20m NGF à + 3.60m NGF.

La solution technique envisagée pour la rehausse des ouvrages le long du canal de la Matte à Naulleau est la rehausse de la digue en rive gauche du canal avec création d'une « écluse » (vanne) à l'embouchure du canal de la Matte pour permettre l'alimentation des bassins ostréicoles.



Les études de conception permettront de déterminer la blocométrie des enrochements de la carapace et la nature de la couche filtre (enrochements / géotextile). A signaler que ces digues ne sont pas exposées directement aux actions de la houle, les polders inexploités situés devant faisant office de plage d'amortissement.

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage pour les études préliminaires et pour les travaux sera assurée par le Syndicat Mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf.

Études réglementaires / Autorisations

Etudes d'incidences environnementales et Loi sur l'eau.

Indicateurs de suivi

Planning des études / Planning des travaux / Suivi de la réalisation des travaux

Maître d'Ouvrage	Syndicat Mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf (SMDM)
Partenaires	Commune de Beauvoir sur Mer

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	SMDM	CG 85	Région
1820 k€	40%	30%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
			50%	50%		

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-7	Confortement des digues au Sud du passage du Gois, Pointe des Rouches et rive droite de l'étier de Sallertaine jusqu'à La Cahouette (secteur 2.10)

Objectif

Protéger des submersions marines le territoire de Beauvoir sur Mer en confortant les ouvrages de protection littoraux et le long des étiers.

Territoire / bassin de risque concerné

Secteur 2.10 : Passage du Gois, Pointe des Rouches et rive droite de l'étier de Sallertaine jusqu'à La Cahouette (Beauvoir sur Mer).

Ce secteur peut être décomposé en trois tronçons 2.10 a, 2.10 b et 2.10 c, d'ouvrages homogènes localisés sur la vue aérienne suivante.

Objectifs & Enjeux



Description

La stratégie retenue sur ce secteur est la suppression, par confortement et apport de matériaux, des points bas des digues des secteurs 2-10 b et 2-10 c afin d'avoir une cote de protection des digues homogène à + 4.20 m NGF. A l'embouchure de l'étier de la Lasse, le principe est la réalisation d'une écluse, ce qui permet de limiter le linéaire d'intervention (pas d'intervention sur les berges de l'étier).

La protection envisagée permet de protéger le secteur contre une submersion par surverse pour un évènement de type Xynthia. **Le confortement des ouvrages des tronçons 2.10 b – 300 ml et 2.10 c – 1500 ml, estimé à environ 1 070 000 € HT.**

■ **Confortement des ouvrages du tronçon 2.10 b – 300 ml**

L'analyse des données topographiques montre que les cotes altimétriques de cette portion de digue varient entre + 3.90m NGF et + 4.30m NGF.

Les travaux de confortement consisteront à recharger les digues en terre côté mer par la mise en place :

- ▶ D'apports de matériaux (remblais) permettant de combler les points bas et d'obtenir une cote de protection de 4,2 m NGF.

A noter la présence d'une bande de schorre d'une centaine de mètres de large devant ce tronçon, situé aux environs de la cote + 2.50m NGF ; cette bande joue le rôle d'une plage d'amortissement.

■ **Confortement des ouvrages du tronçon 2.10 c – 1500 ml**

L'analyse des données topographiques (relevé LIDAR Litto3D® 2011) montre que les cotes altimétriques de cette portion de digues varient :

- ▶ Entre + 3.30m NGF et + 4.30m NGF environ sur les digues situées entre l'embouchure et le Pont Noir,
- ▶ Entre + 3.70m NGF et + 4.40m NGF environ sur les digues situées de part et d'autre de l'étier de la Lasse,
- ▶ Entre + 3.60 m NGF et + 4.10m NGF environ sur les digues en rive droite de l'étier de Sallertaine entre le Pont Noir et la Cahouette.

Les digues sont situées en rive droite de l'étier de Sallertaine et ne sont pas directement exposées aux actions de l'océan.

les travaux de confortement viseront à homogénéiser la cote de crête des ouvrages, par simple apport de matériaux, afin d'obtenir une cote de protection de 4,2 m NGF et à renforcer la stabilité des ouvrages avec la réalisation d'un tunage en pieux bois avec géogrillages synthétiques adaptés à l'environnement marin et remplis de matériaux granulaires adaptés, à l'instar de ce qui a été observé sur certaines zones de ce même tronçon. En fonction des études de conception (maitrise d'œuvre), il pourra également être nécessaire de conforter les tunages existants. A noter que la difficulté majeure pour les travaux est l'absence de pied de digue.

Pour les digues de l'étier de la Lasse, la création d'une écluse (vanne) au droit du pont Noir est envisagée plutôt que de procéder à un confortement généralisé des digues en rives droite et gauche.

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATION- CONVENTION TYPE

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage pour les études préliminaires et pour les travaux sera assurée par le Syndicat Mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf.

Études réglementaires / Autorisations

Etudes d'incidences environnementales et Loi sur l'eau.

Indicateurs de suivi

Planning des études / Planning des travaux / Suivi de la réalisation des travaux

Maître d'Ouvrage	Syndicat Mixte de défense contre la mer du littoral continental de la Baie de Bourgneuf (SMDM)
Partenaires	Commune de Beauvoir sur Mer

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	SMDM	CG 85	Région
1 070 k€	40%	30%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		50%	50%			

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-8	Confortements sur les rives droite et gauche de l'étier de Sallertaine de la Cahouette à l'écluse du Grand Pont (secteur 2.11)

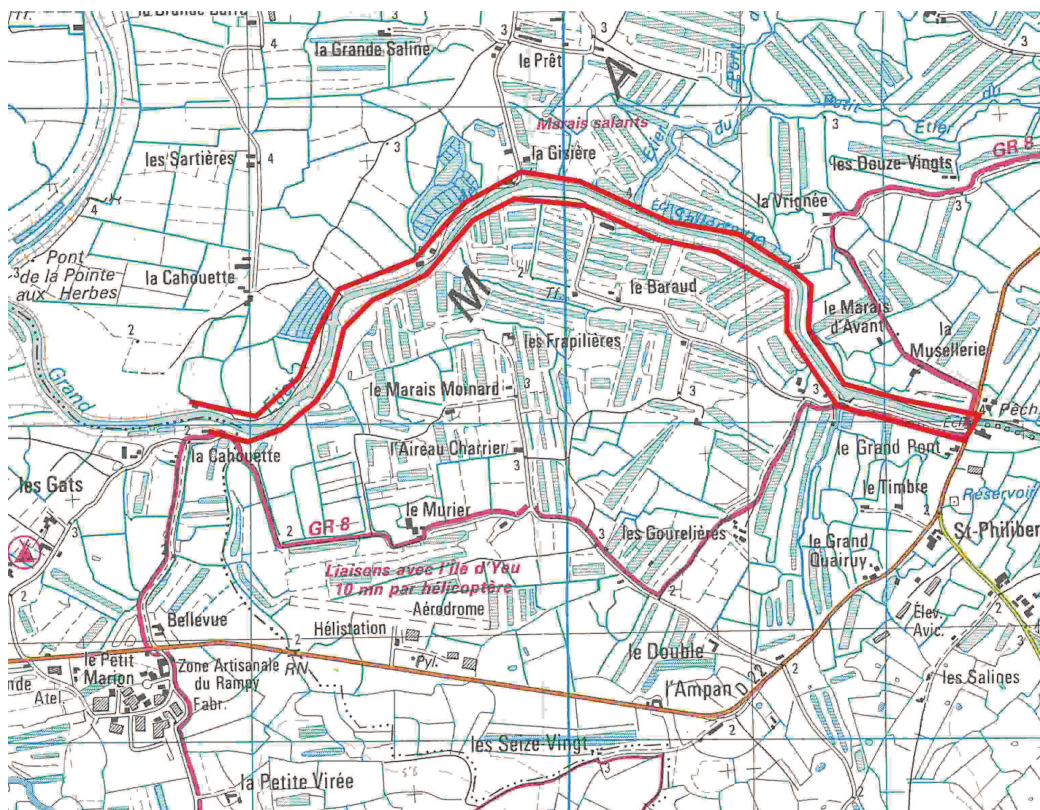
Objectifs & Enjeux

Objectif

Protéger des submersions marines le territoire de Beauvoir sur Mer en confortant les écluses et une partie des berges en rive droite de l'étier de Sallertaine.

Territoire / bassin de risque concerné

Secteur 2.11 : Rives droite et gauche de l'étier de Sallertaine : de la Cahouette à l'écluse du Grand Pont (Beauvoir sur Mer).



Secteur 2-11 (Source : Fiche diagnostic CETE 2010)

Description de l'action	<p>Description</p> <p>La stratégie retenue sur ce secteur est le confortement des ouvrages de premier rang (écluses) pour lutter contre le risque de submersion par brèche potentielle.</p> <p>La protection envisagée concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Confortement de l'écluse du Faucillon <p>L'ouvrage présente de nombreux désordres : des investigations approfondies devront être menées pour identifier la cause des désordres observés et ainsi préconiser les solutions de reprise adaptées de l'ouvrage. Si des problèmes de tassement différentiels étaient confirmés, les travaux de confortement pourraient consister à consolider les fondations de l'ouvrage par réalisation de micropieux ou par consolidation du sol par injection. La diminution de la poussée du remblai interne de l'ouvrage pourrait également être réalisée par un renforcement de sol par une technique de jet grouting par exemple.</p> <p>Une fois que les problèmes de déformations et fissures de l'ouvrage en maçonnerie auront été traités, il conviendra alors de réaliser un rejointoiement de la maçonnerie et un renforcement des perrés en pierres sèches situés de part et d'autre de l'écluse et sur chacune des rives (jointoiement, dallage béton,...).</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Confortement de l'écluse du Grand Pont et des berges en aval – 450 ml rive droite + 250 ml rive gauche <p>L'écluse du Grand Pont présente un bon état général. A noter néanmoins des épaufrures sur les perrés béton en aval de l'ouvrage qu'il conviendra de réparer. L'analyse des données topographiques (relevé LIDAR Litto3D® 2011) indique une cote altimétrique des berges alentours et de l'écluse :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Entre + 3.40m NGF et + 3.70m NGF en rive droite sur 450 ml environ, ▶ Entre + 3.60m NGF et + 3.80m NGF en rive gauche sur 250 ml environ. <p>La cote de ces ouvrages (berges + écluse) est à homogénéiser avec la cote altimétrique moyenne des digues du secteur (aux alentours de + 4.00m NGF) par des travaux de confortement. Il n'est pas proposé de travaux de confortement généralisé des berges.</p> <p>Le coût d'investissement pour cette protection est évalué à 1 160 000 € HT.</p>
	<p>Méthodologie et moyens de mise en œuvre</p> <p>La maîtrise d'ouvrage pour les études préliminaires et pour les travaux sera assurée par le Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer.</p> <p>Études réglementaires / Autorisations</p> <p>Etudes d'incidences environnementales et Loi sur l'eau.</p> <p>Indicateurs de suivi</p> <p>Planning des études / Planning des travaux / Suivi de la réalisation des travaux</p>

Maître d'Ouvrage	Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer (SMM)
Partenaires	Commune de Beauvoir sur Mer

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	SMM	CG 85	Région
1160 k€	40%	30%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	10%	50%	40%			

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-9	Confortement des digues du polder des Gâts et rive droite du Pont-Neuf (secteur 2.12)

Objectif

Protéger des submersions marines le territoire de la Barre de Monts en confortant les ouvrages de protection du polder des Gâts et du Pont-Neuf.

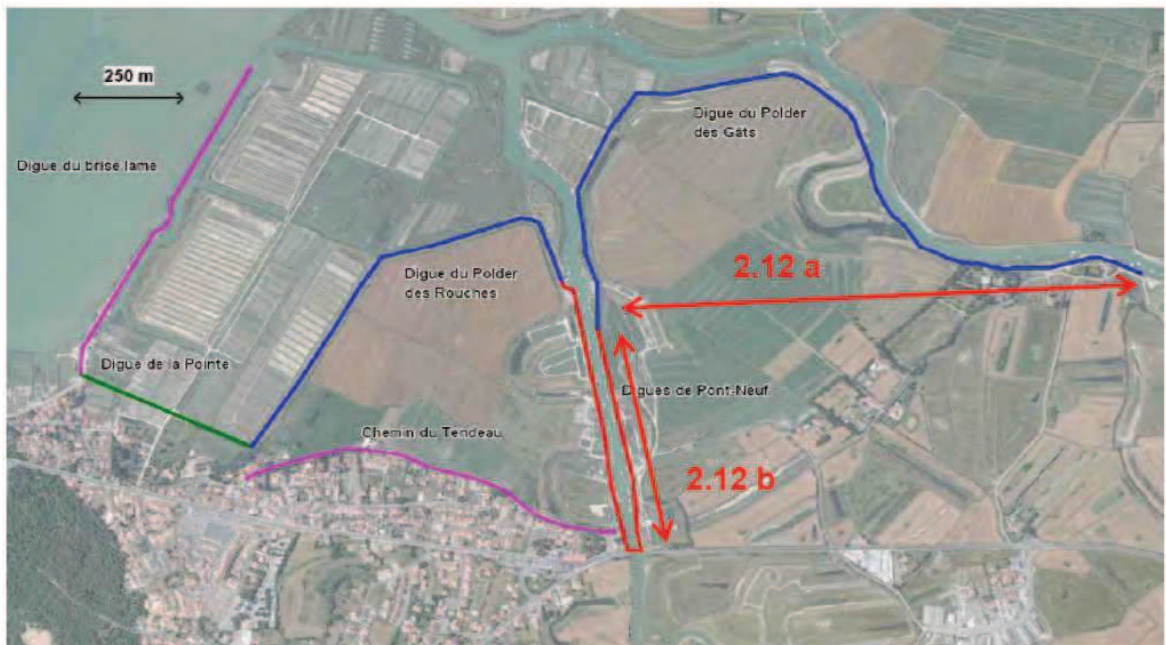
Territoire / bassin de risque concerné

Secteur 2.12 : Polder des Gâts (La Barre de Monts)

Ce secteur est divisé en 2 tronçons homogènes :

- ▶ Tronçon 2.12 a : Digue du polder des Gâts,
- ▶ Tronçon 2.12 b : Digue rive droite et écluse du Pont-Neuf.

Objectifs & Enjeux



Secteur 2-12

Description

La stratégie retenue sur ce secteur est le confortement des ouvrages de premier rang pour lutter contre le risque de submersion par brèche potentielle.

La protection envisagée concerne:

■ **Confortement de la digue du polder des Gâts (2.12 a) – 1725 ml**

D'après l'AVP réalisé par ANTEA en Mars 2013, les aménagements possibles sur la digue du polder des Gâts sont les suivants :

▶ Côté étier de Sallertaine :

1. Conservation du rideau existant ou dépose des empierrements dépotés,
2. Mise en place d'un rideau de pieux bois jointifs de 4 ml, moisés en tête par une lierne en bois,
3. Mise en œuvre de matériaux d'apport insensibles à l'eau dans un géotextile en tête de rideau afin d'éviter le lessivage des matériaux argileux fins,
4. Remblaiement de l'espace entre les deux rideaux de pieux selon une pente douce,
5. Ensemencement des surfaces remblayées avec des essences locales.

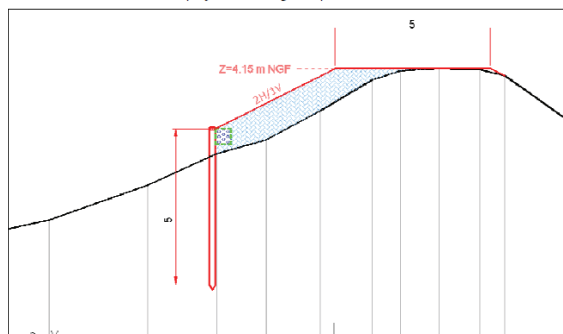
Les objectifs sont d'améliorer la protection des digues situées au droit de la concavité de l'Étier de Sallertaine, et d'assurer la stabilité des ouvrages existants (enrochement et pieutage).

▶ Côté Pont-Neuf :

6. Dépose du rideau existant et décapage de la végétation,
7. Mise en place d'un rideau de pieux bois jointifs de 5ml, moisés en tête par une lierne en bois,
8. Mise en œuvre de matériaux d'apport insensibles à l'eau dans un géotextile en tête de rideau afin d'éviter le lessivage des matériaux argileux fins,
9. Remblaiement du talus selon une pente de 2H/1V,
10. Ensemencement des surfaces remblayées avec des essences locales,
11. Réagencement des enrochements désorganisés.

Les objectifs sont de limiter l'érosion du pied de la digue en contact direct avec l'étier et d'améliorer la protection de la digue.

Profil des travaux projetés sur la digue du polder des Gâts côté Pont-Neuf



■ **Confortement de la digue rive droite du Pont-Neuf (2.12 b) – 420 ml**

D'après l'AVP réalisé par ANTEA en Mars 2013, les aménagements projetés sur la digue rive droite du Pont-Neuf sont les suivants :

- ▶ Partie Sud : construction d'une protection en enrochements (95 ml),
- ▶ Partie Nord : renforcement des berges confortées par tunage par pieutage jointif ou enrochement (325 ml).

Le coût d'investissement pour cette protection est évalué à **1 010 000 € HT**.

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATION- CONVENTION TYPE

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage pour les études préliminaires et pour les travaux sera assurée par la Communauté de Communes Océan Marais de Monts.

Études réglementaires / Autorisations

Etudes d'incidences environnementales et Loi sur l'eau.

Indicateurs de suivi

Planning des études / Planning des travaux / Suivi de la réalisation des travaux

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts (CdC OMM)
Partenaires	Commune de la Barre de Monts

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	CdC OMM	CG 85	Région
1010 k€	40%	30%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		40%	60%			

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-10	Protection (rehausse et confortement) de la zone urbaine de la Barre de Monts (secteur 2.13)

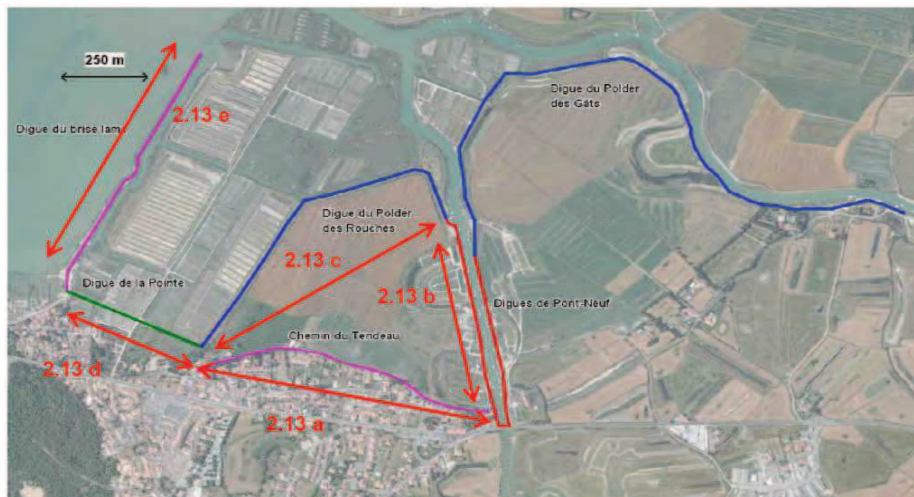
Objectif

Protéger des submersions marines la zone urbaine de la Barre de Monts en rehaussant et confortant les ouvrages de protection littoraux.

Territoire / bassin de risque concerné

Secteur 2.13 : Polder des Rouches & Fromentine (La Barre de Monts) Ce secteur est divisé en 7 tronçons homogènes :

- Tronçon 2.13 a : Chemin du Tendeau,
- Tronçon 2.13 b : Digue rive gauche du Pont-Neuf,
- Tronçon 2.13 c : Digue du polder des Rouches,
- Tronçon 2.13 d : Digue de la Pointe,
- Tronçon 2.13 e : Digue du brise-lame,
- Tronçon 2.13 f : Du Chemin des ostréiculteurs à l'embarcadère,
- Tronçon 2.13 g : De l'embarcadère au pont de Noirmoutier.



Description

La stratégie retenue sur ce secteur est l'augmentation du niveau de protection (confortement et rehausse) des ouvrages pour lutter contre le risque de submersion par surverse et par brèches potentielles.

La protection envisagée sur ce secteur comprend les volets suivants:

■ **Rehausse / confortement de la protection du Chemin du Tendeau (2.13 a) – 945 ml**

D'après l'AVP réalisé par ANTEA en Mars 2013, les travaux projetés sur ce secteur sont les suivants :

- ▶ Décapage du sol support de l'engrèvement (talus interne et pied de digue côté polder),
- ▶ Rechargement par couches argileuses compactées de 0.3 m d'épaisseur, largeur de 2.5 ml, et pente à 2H/1V,
- ▶ Rehausse de la cote de la crête à +4.00m NGF,
- ▶ Apport extérieur ou emprunt sur site si possibilité,
- ▶ Ensemencement des surfaces remblayées avec des essences locales.

Les objectifs sont de réparer les désordres ponctuels (cuvette et rigole d'érosion...) et de limiter le risque de surverse.

■ **Rehausse / confortement de la digue rive gauche du Pont-Neuf (2.13 b)**

D'après l'AVP réalisé par ANTEA en Mars 2013, les travaux projetés sont :

- ▶ Réfection des perrés sur la partie 1 (133 ml),
- ▶ Rehausse de la chaussée à +4.20m NGF et construction d'un muret de 0.40m à la cote + 4.60m NGF sur la partie 2 (378 ml),
- ▶ Protection en enrochements sur la partie 3 (206 ml).

■ **Rehausse / confortement de la digue du polder des Rouches (2.13 c) – 1100 ml**

D'après l'AVP réalisé par ANTEA en Mars 2013, les travaux projetés sur la digue du polder des Rouches sont les suivants :

- ▶ Décapage du sol support de l'engrèvement (talus interne et pied de digue côté polder),
- ▶ Comblement du canal existant,
- ▶ Terrassement d'un nouveau canal en dehors de l'emprise des travaux d'engrèvement (ouvrage hydraulique de gestion?),
- ▶ Rechargement par couches argileuses compactées de 0.3 m d'épaisseur, largeur de 2.5 ml, et pente à 2H/1V,
- ▶ Rehausse de la cote de la crête à +4.60m NGF,
- ▶ Apport extérieur ou emprunt sur site si possibilité,
- ▶ Ensemencement des surfaces remblayées avec des essences locales.

■ **Confortement de la digue du brise-lame (2.13 e) – 800 ml**

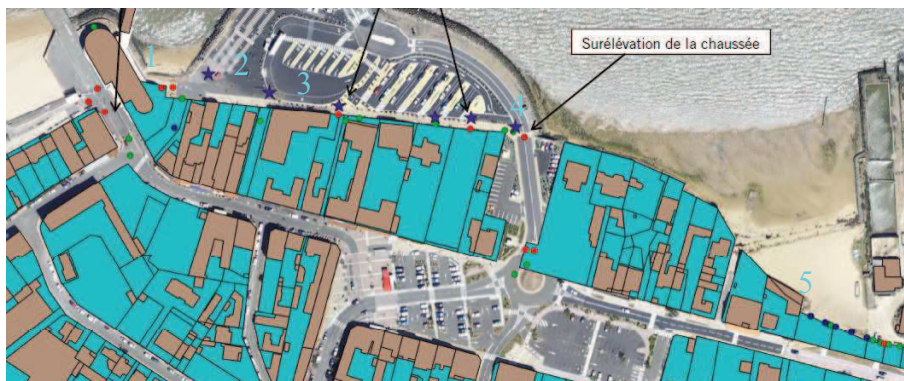
La digue dite du brise-lame est un vestige d'une ancienne digue de polder détruite lors de la tempête de 1940. Abandonnée depuis, elle assure la protection de la zone ostréicole contre l'action de la houle. C'est un ouvrage de protection d'une longueur de 640 mètres (800 mètres avec second tronçon) qui protège la zone ostréicole de la Grande Prise mais aussi la digue du polder des Rouches (classée ISC) de la houle lors des épisodes tempétueux. Il constitue en effet une véritable protection contre la houle qui est un facteur déterminant des phénomènes de « surverse ». Cet ouvrage est donc, dans l'état actuel du système de protection des biens et des personnes sur la Communauté de Communes Océan Marais de Monts, un outil indispensable.

Des travaux d'entretien et de confortement sont nécessaires, ils consisteront à nettoyer et remettre en état la digue en préambule à la pose d'enrochements en crête.

■ **Rehausse du niveau de protection entre le Chemin des Ostréiculteurs (petite plage) et l'embarcadère de la gare maritime (2.13 f)**

La partie longeant le front de mer présente également une altitude relativement basse comprise entre +3.50m et +4.50m NGF. Au niveau de l'embarcadère, les quais ont une altimétrie d'environ +4.20m NGF avec à l'arrière une cuvette dépressionnaire (altitude de + 3.00m NGF en moyenne) très urbanisée qui représente donc une zone à risque vis-à-vis de la submersion.

Les travaux projetés sur ce secteur sont les suivants:



- 1 - Gare maritime : surélévation de la voie de circulation (15 ml) + muret de liaison (avec système temporaire pour passage piétons / cyclistes) entre la gare et la partie haute face aux commerces (20 ml),
- 2 - Allée vers le Rue de l'Estacade : surélévation du passage piétonnier avec pente douce pour PMR (10ml),
- 3 - Entrée résidence de la Frégate : rehausse du bourrelet de protection en arrière de la grille + obturation des grilles d'aération du parking souterrain (5 ml),
- 4 - Entrée du parking de la gare maritime : surélévation de la voie de circulation (20 ml),
- 5 - Petite Plage : création d'un muret anti-submersion avec système temporaire pour passage piétons / cyclistes (60 ml).

Le coût d'investissement pour cette protection est évalué à **2 332 000 € HT**.

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage pour les études préliminaires et pour les travaux sera assurée par la Communauté de Communes Océan Marais de Monts.

Études réglementaires / Autorisations

Études d'incidences environnementales et Loi sur l'eau.

Indicateurs de suivi

Planning des études / Planning des travaux / Suivi de la réalisation des travaux

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes Océan Marais de Monts (CdC OMM)			
Partenaires	Commune de la Barre de Monts			

Coûts / financements	Etat (FPRNM)	CdC OMM	CG 85	Région
2332 k€	40%	30%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	30%	70%				

AXE 7	LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE
Action 7-11	Réalignement du trait de côte entre les plages des Demoiselles et de la Pège (secteur 2.14)

Objectifs & Enjeux

Objectif

Le littoral depuis Fromentine jusqu'à Saint Hilaire de Riez est constitué d'un large et haut cordon dunaire, protégeant les zones urbanisées des stations balnéaires de Notre Dame de Monts, Saint Jean de Monts et Saint Hilaire de Riez.

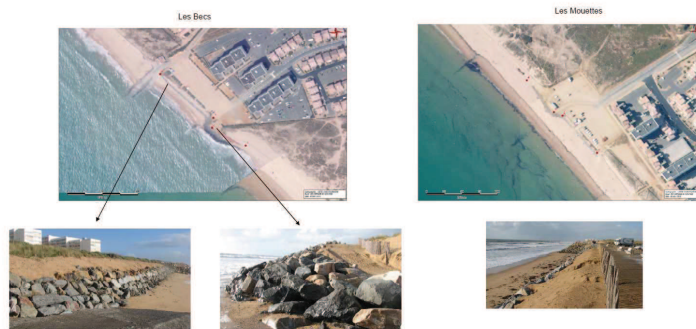
L'objectif de cette action est de Protéger des submersions marines le territoire de la zone urbanisée entre Saint Jean de Monts et Saint Hilaire de Riez en réalignant le trait de côte entre les plages des Demoiselles et de la Pège.

Territoire / bassin de risque concerné

Secteur 2.14 : Littoral dunaire du Pays de Monts (Saint Jean de Monts et Saint Hilaire de Riez).

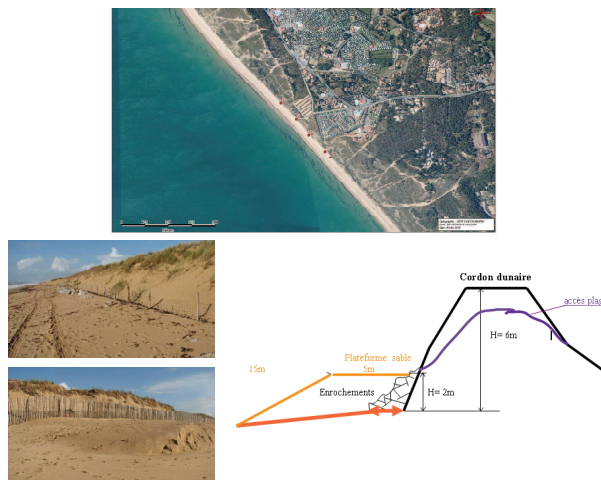
Ce territoire inclut notamment :

- ▶ La plage des Demoiselles, dite Plage des Demoiselles II (afin de la distinguer de sa partie située sur le territoire de Saint de Jean de Monts) qui longe un front de mer urbanisé, en continuité avec la Commune voisine.
- ▶ La plage des Becs et la plage des Mouettes au pied de dunes urbanisées localement, avec la présence d'ouvrages de protection.



Plages des Becs et des Mouettes – Saint Hilaire de Riez (Source : PAPI Intention Baie de Bourgneuf 2012)

- ▶ La plage de la Pège qui présente un cordon dunaire protégeant par endroit une zone urbanisée toute proche.



Plages de la Pège – Saint Hilaire de Riez (Source : PAPI Intention Baie de Bourgneuf 2012)

Description

Les résultats obtenus dans le cadre du diagnostic des digues ISC préconisent d'envisager des travaux de réhabilitation dans les meilleurs délais car celles-ci sont en mauvais état, particulièrement pour celles des plages des Becs et des Mouettes.

Une étude globale est en cours, financée dans le cadre du PSR, afin de définir le détail des mesures et travaux nécessaires pour un "réalignement du trait de côte entre la plage des demoiselles et la plage de la Pège".

Parmi les solutions techniques envisagées, celles qui présentent a priori le meilleur avantage environnemental tout en préservant la sécurité des installations urbaines sont composées des volets suivants:

■ **Réhabilitation du remblai de la Pège**

Ce secteur de la Pège est le plus sensible avec des zones urbaines basses directement menacées de submersion en cas de rupture du cordon. Rappelons qu'une partie de la population a été évacuée lors de la tempête Joachim de Décembre 2011.

Le remblai de la Pège protège un accès à la mer en liaison avec un parking de stationnement. Des mesures de précaution doivent être envisagées car le remblai de la Pège n'est plus suffisant pour sécuriser le camping situé à l'arrière immédiat.

La solution envisagée est un renforcement du cordon dunaire associé à une réorganisation de l'emprise du parking et du camping de sorte que sa limite Sud-ouest se situe à 100m minimum de la limite dune/plage (recul stratégique).

Cette opération, dont le montant est estimé à 300 k€, sera réalisée dans le cadre du PAPI 1

■ **Réaménagement de la plage des Mouettes**

L'objectif est d'opérer un réalignement du perré dans un secteur où la stabilité de la plage est fragilisée. En effet, le perré en enrochements forme une avancée sur le trait de côte qui perturbe le transit sédimentaire.

Les travaux envisagés comprennent:

- ▶ la reprise et le réalignement du perré en enrochements actuel
- ▶ l'aménagement d'une descente d'accès à la mer
- ▶ l'installation d'un escalier d'accès à la plage.

■ **Réaménagement de la plage des Becs**

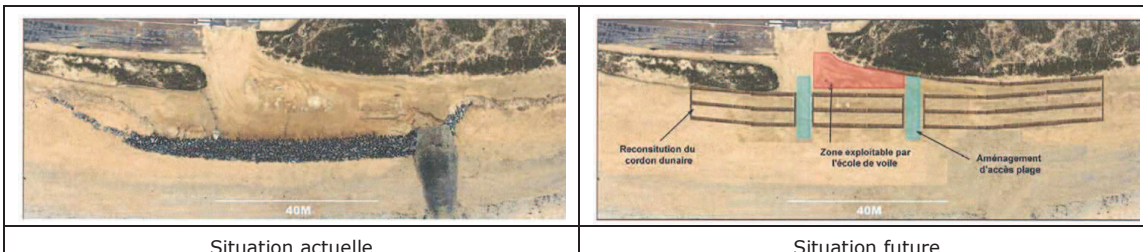
L'objectif est d'opérer comme pour la plage des Mouettes un réalignement du perré sur la ligne de rivage.

Le problème est que le trait de côte présente une dissymétrie entre le littoral Nord et Sud. Pour compenser le déficit sédimentaire au Sud, il est proposé de recharger massivement en sable devant le perré et au Sud de celui-ci, et d'installer des lignes de ganivelles en haut de plage dans la partie Sud. Préalablement, il est nécessaire de procéder au démontage des installations actuelles en particulier des descentes d'accès à la plage et à la mer, de l'épi de protection et bien entendu du perré en enrochements. Les blocs seront récupérés pour être réutilisés dans la construction du nouveau perré.

■ Réaménagement de la plage des Demoiselles II

Le remblai actuel est proéminent par rapport au trait de côte. Il convient là-aussi d'avoir une stratégie de retrait et de suppression du cordon en enrochements qui soutient un remblai.

L'objectif est de réhabiliter le cordon dunaire dans une zone tampon entre la zone urbanisée au Nord et une zone naturelle au Sud. La construction artificielle d'un cordon dunaire constituera une réserve de sable mobilisable lors des coups de mer. Dans le cadre de cette réhabilitation, l'établissement balnéaire devra être installé sur la voie publique ou sur un autre emplacement, et l'école de voile devra être positionnée plus en retrait (recul stratégique).



Le perré maçonné de la Plage des Demoiselles ne nécessite qu'un suivi spécifique sans travaux conséquents.

Le montant global de cette opération de "réalignement du trait de côte entre la plage des demoiselles et la plage de la Pège" a été évalué à **1,41 M€** (dont 300 k€ pour le secteur de la Pège).

Méthodologie et moyens de mise en œuvre

La maîtrise d'ouvrage pour les études préliminaires et pour les travaux sera assurée par la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Études réglementaires / Autorisations

Etudes d'incidences environnementales et Loi sur l'eau.

Indicateurs de suivi

Planning des études / Planning des travaux / Suivi de la réalisation des travaux

Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
Partenaires	Communes de Saint Jean de Monts et Saint Hilaire de Riez

Coûts / financements	Etat BOP 113	CdC Saint Gilles	CG 85	Région
1410 k€	25%	45%	15%	15%

Programmation financière	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	78%	22%				